

**COMMUNE DE CANAPLES**  
**Département de la Somme**

**COMPTE RENDU**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2018**

**NOMBRE DES MEMBRES :**

**Séance du 20 Juillet 2018**

**Composant le Conseil : 11**

**Présent à la séance : 09**

**Date de convocation : 12 Juillet 2018**

L'An deux mille dix-huit, le vingt Juillet, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Canaples se sont réunis au nombre de neuf au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de :

**Monsieur Marcel POISSON, Maire**

*Etaient présents MM. Les adjoints, MM. Les conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.*

**Présents :**

Jean Luc BELLENGER, Yasmine HAFIAN : Adjoints au Maire  
Alain JARDIN, Matthieu VANDENBUSSCHE, Aurore MERLIN, Léon LENNE, Jean Marc MOYAUX, Jean Yves CANNESSEON : Conseillers Municipaux.

**Pouvoirs :**

Pascal GODARD donne pouvoir à Jean Marc MOYAUX

**Absents excusés :**

/

**Absents non excusés :**

Emilie MICHEL

M. Marcel POISSON Maire ouvre la séance à 20h00.

**1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Avril 2018**

M. le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 20 Avril 2018.

**Après délibération,  
Le Conseil Municipal,  
DECIDE** d'adopter le dit compte rendu.  
**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**2. Food Truck :**

Une demande de droit de place pour une Food truck a été formulée auprès de la commune, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil pour y répondre.

Le débat s'oriente vers nombreux arguments :

- La concurrence éventuelle pour la pisciculture.
- La nature des produits vendus par le Food Truck.
- Le jour de présence du Food Truck dans la commune.
- La volonté de nombreux maires de communes de préserver dans un premier temps leur commerce.
- .....

**Après délibération,  
Le Conseil Municipal,  
REJETE** La demande de droit de place du Food  
Truck en question.  
**ADOpte LA MAJORITE.**

Avis	Nombre de voix
Pour	04
Contre	05
Abstention	01

**3. Accroissement horaires ATSEM :**

Lors de son dernier Conseil d'école, il a été demandé une heure hebdomadaire d'accompagnement ATSEM supplémentaire (2 fois ½ heure) pour la classe de maternelle moyenne et grande section.

**Après délibération,  
Le Conseil Municipal,  
S'ACCORDE** à augmenter l'horaire habituel d'une heure hebdomadaire.  
**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**4. PLUI : Plan local d'urbanisme intercommunal :**

Le PLUI met en avant les zones urbanisables dans la commune

Sont soulignés les points suivants :

- L'objectif de création de logement dans la commune s'élève à 40 dont les nouveaux logements des coteaux.
- Le règlement impose, si un mur est dressé entre 2 parcelles celui-ci doit être « à trous » pour la petite faune.
- La création de clôture doit faire l'objet de déclaration préalable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à prendre connaissance du document, le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

## 5. OM/Ordures ménagères :

Le conseil municipal est informé du caractère exceptionnel du recouvrement par la commune des ordures ménagères sous forme de redevance au titre de l'année 2018. A compter de 2019, la taxe sur les ordures ménagères sera indexée sur la taxe foncière, une taxe incitative ne pouvant être mis en place avant au moins une année de taxation.

## 6. Contribution de la commune au transport piscine pour les enfants de l'école :

Suite à une information de l'école concernant le niveau de nos élèves en natation, l'Inspection Académique a décidé d'accroître le nombre de séance annuelle, qui débiteront dès la rentrée de Septembre 2018.

De plus un changement de bassin d'affectation vers Doullens est mis en place pour cause de fermeture de la piscine de Vallerey pour travaux.

Au regard de ces éléments des devis ont été demandés pour l'année scolaire à venir, L'oiseau bleu (165.00 €/déplacement), Delannoy (150.00 € par déplacement), V2000 (sans réponse).

De ce fait le coût global s'élèverait à 2 700.00 € TTC.

Le conseil municipal demande à l'école de fournir les éléments officiels motivant le changement du nombre de séance.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** la participation au transport pour les séances de piscine.

**DECIDE** de prendre la décision modificative au budget nécessaire pour couvrir ce changement qui intervient avant la fin de l'année budgétaire en cours.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

## 7. Assainissement collectif :

7.1. DM budget pour le règlement de la facture irh s'élevant à 23 550,00 € HT.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** de prendre la décision modificative au budget nécessaire pour le règlement de la dite facture.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

7.2. Suite de projet Canaples-Halloy : Monsieur le Maire informe le Conseil de l'hésitation de Halloy à poursuivre le projet au regard de l'état fragile de leur trésorerie.

7.3. Demande d'offre de prêt : Une demande d'offre de prêt pour l'assainissement collectif va être établie auprès d'un organisme bancaire.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**AUTORISE** le maire à mener les démarches nécessaires et à signer les documents relatifs à la demande d'offre de prêt relatif au projet d'assainissement collectif.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

## 8. FDE :

- 8.1. Réseau de chaleur : Le projet de réseau de chaleur est abandonné par la FDE par manque de rentabilité.
- 8.2. Opération Cocon 80 : l'isolation des combles nécessite de débarrasser les combles des anciennes archives ainsi que le décrochage des câbles électriques, une intervention de la FDE à cet effet s'élèverait à 900.00 € et aurait la conséquence du report du projet.
- 8.3. La FDE va étudier la rentabilité d'une solution de chauffage alternative, soit une chaudière à pellet ou une pompe à chaleur (géothermie).

## 9. Devis diverses :

- 9.1. Devis alarme de l'école avec écran. 271.32 €
- 9.2. Devis pompe à eau : 672.00 € MERCIER, 606.80 € ALLMO
- 9.3. Devis bois de Canaples : 816.00 €
- 9.4. Devis paratonnerre église : 16 236,00 € TTC - envisager la demande de DETR.
- 9.5. Devis vitraux église : A demander.

Une demande de rachat du coq de l'église a été déposée à la commune.

### **Après délibération,**

### **Le Conseil Municipal,**

ADOpte le devis de l'alarme de l'école avec écran

ADOpte le devis du bois de Canaples pour 816.00 €.

ADOpte A L'UNANIMITE.

ADOpte le devis de Mercier pour l'acquisition de la pompe à eau.

ADOpte A LA MAJORITE.

Avis	Nombre de voix
Pour	09
Contre	0
Abstention	01

## 10. Boudins de sable : inondation

100 boudins ont été confectionnés par les employés communaux, certains sont déjà placés à des endroits stratégiques, les autres le seront prochainement, une réflexion est menée sur le choix des emplacements.

Il serait opportun de rappeler à la population la nécessité de replacer -après usage- les boudins au lieu de stockage initialement défini.

## 11. Question diverses :

- Néant

Prochain Conseil Municipal le 14 Septembre 2018.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h06.

Marcel POISSON  
Maire de Canaples